

Vos questions / nos réponses

ÉLOIGNEMENT D'UN ALCOOLIQUE

Par [Alcool Info Service](#) Postée le 04/07/2024 04:57

Bonjour je suis en couple depuis 7 ans avec un alcoolique. Je suis handicapée et fait donc appel à un service d'aide à domicile. En raison du comportement violence verbale, propos racistes, consommation excessive d'alcool de mon compagnon le service vient de mettre fin au contrat. Il faudrait qu'il puisse quitter mon domicile mais il est sans emplois donc pas facile de trouver un logement. Pourtant c'est la seule solution, la vie est impossible il ne fait rien de ses journées et sous alcool.

Mise en ligne le 04/07/2024

Bonjour,

A la lecture de votre message nous serions tentés de vous inviter à prendre soin de vous en priorité et de renvoyer à votre compagnon la responsabilité de trouver des solutions pour mettre fin à cette vie commune devenue impossible.

Nous devinons un sentiment d'inquiétude ou de culpabilité dans votre message. Aussi, il peut être important pour apaiser cela de dire à votre compagnon votre incapacité à continuer de vivre dans ce contexte et de lui demander s'il envisage que cela puisse changer, s'améliorer et de quelle façon il envisage l'avenir.

En fonction de sa réponse, il est important d'évaluer où vous en êtes de ce que vous pourriez encore supporter et de ce qui n'est plus envisageable. En l'absence de réponse constructive, vous pouvez lui faire part de la seule solution que vous envisagez qui est qu'il quitte votre domicile.

Il est souvent préférable au cours de ce type de dialogue de ne pas parler d'alcool mais uniquement de ce qui se passe au quotidien et que vous ne supportez plus. En effet, parler d'alcool conduit fréquemment au conflit car l'usager se défend ou refuse de reconnaître les choses.

Si nécessaire, pour connaître la manière de lui imposer légalement de quitter votre domicile, nous vous invitons à consulter un avocat. Vous trouverez des consultations juridiques dans le tribunal judiciaire de votre ville (tribunal de grande instance).

Si vous ressentez le besoin d'être aidée et soutenue ponctuellement dans la réflexion et prendre du recul sur la situation vous pouvez nous contacter de façon anonyme tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel non surtaxé) ou par chat via notre site de 14h à minuit en semaine, de 14h à 20h les samedi et dimanche.

Il est également possible de bénéficier d'une aide et d'un suivi dans le cadre des consultations d'aide à l'entourage auprès de professionnels spécialisés sur la question des addictions. Ce sont des consultations individuelles, confidentielles et gratuites.

Nous vous joignons ci-dessous le lien du Centre de soins en addictologie de Roubaix. Vous pourrez y solliciter un rendez-vous afin d'être aidée à gérer au mieux votre situation.

Par ailleurs, c'est un service qui dispose d'une offre de soins complète pour un usager en situation de précarité comme semble l'être votre compagnon. A lui de s'en rapprocher s'il souhaite être aidé.

Parfois, l'aide entre pairs comme les Al-anon (groupe d'entraide qui s'adresse à l'entourage de personnes dépendantes à l'alcool) peut se révéler d'un bon soutien. Nous vous joignons le lien ci-dessous.

Bien cordialement

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

[Centre de Soins en addictologie](#)

20, avenue Julien Lagache
Centre Hospitalier la Fraternité
59100 ROUBAIX

Tél : 03 20 99 32 23

Site web : www.ch-roubaix.fr/nos-services/medecine/addictologie/

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Al-anon](#)